

Les boucles des Marais

Dimanche 30 avril 2017

REGLEMENT DU RELAIS PEDESTRE

I. PARCOURS

Les Boucles des Marais est une course relais de 60 km. La distance à parcourir est composée de 12 relais obligatoires d'une longueur variant de 4.100 à 7.500 mètres. Les Boucles des Marais se déroulent en deux étapes, la première le matin avec un départ donné à 10H00 à la Mairie de St Côme-du-Mont, et une seconde étape avec un départ donné à 14H15 à la Mairie d'Appeville. Chaque étape se parcourt en 6 relais sur une distance d'environ 30 km.

Pour y participer vous devez composer une équipe de 8 à 12 coureurs. Un coureur peut participer à deux relais non contigu. Lors de la course, chaque équipe doit transmettre un témoin à chaque commune relais. Pensez à vous prémunir d'un témoin et d'épingles pour fixer vos dossards.

Liste des communes traversées par ordre chronologique :

- **Le matin** : St Côme du Mt, Carentan, Brévands, Les Veys, St Pellerin, Catz, St Hilaire Petitville.
- **L'après-midi** : Appeville, Baupte, Auvers, Méautis, St Georges de Bohon, Saint André de Bohon, Sainteny.

II. DEPARTS

- 1^{er} départ à 10h00 à la Mairie de St Côme du Mont
- 2^{ème} départ à 14h15 à la Mairie d'Appeville.

III. ARRIVEES

- 1^{ère} arrivée à la mairie de Saint Hilaire Petitville
- 2^{ème} arrivée à la salle des fêtes de Sainteny

IV. RELAIS et DISTANCES

1.	St Côme du Mont – Carentan	4.900 m
2.	Carentan – Brévands	6.100 m (*)
3.	Brévands – Les Veys	4.100 m
4.	Les Veys – St Pellerin	4.800 m
5.	St Pellerin – Catz	4.100 m
6.	Catz – St Hilaire-Petitville	4.100 m
7.	Appeville – Baupte	4.800 m
8.	Baupte – Auvers	5.000 m
9.	Auvers – Méautis	4.500 m
10.	Méautis – St Georges de Bohon	4.100 m
11.	St Georges de B. – St André de B	4.800 m
12.	St André de B. – Sainteny	7.500 m (*)

V. PARTICIPANTS

- **TOUTE PERSONNE LICENCIÉE FFA OU NON, NEE AVANT le 31 décembre 2003.**

VI. ENGAGEMENTS

1. Chaque équipe doit porter un nom (ou pseudo)
2. Une équipe doit être composée entre **8 personnes minimum** et **12 personnes maximum**
3. (*) **Les minimes** peuvent participer uniquement dans les relais dont la distance est de 5.000 m maximum.
4. Il est interdit à un relayeur de faire **plus de 2 relais dans la journée** sauf pour les minimes et les cadets (*un relais maximum dans la journée*)
5. Un relayeur n'a pas le droit de faire 2 relais consécutifs (il doit y avoir au moins un relais intermédiaire)
6. Un abandon est autorisé aux conditions suivantes : si un athlète est contraint d'abandonner, le relayeur suivant partira dans le même ordre que son équipe au relais précédent. Une pénalité de 20 minutes sera infligée à l'équipe.
7. **Une seule voiture** est autorisée à suivre son équipe sauf pendant le 1^{er} relais du matin et de l'après-midi.
8. Chaque coureur est tenu de respecter le code de la route.
9. Une équipe est considérée comme **Mixte** si elle est composée au minimum de 3 participantes féminines.

VII. INSCRIPTIONS

1. Les inscriptions doivent être envoyées entre le **3 et le 26 avril 2017** au **Service des sports – Mairie de Carentan – BP 309 – 50500 CARENTAN-des-MARAIS**
 - **Le tarif des inscriptions est de 65 euros par équipe.**
 - Toute inscription sera enregistrée à condition qu'elle soit **accompagnée du règlement de 65 euros à l'ordre de CSC Athlétisme.**
 - **Les coureurs licenciés « athlétisme »** fourniront la copie de leur licence.
 - **Les coureurs non licenciés** fourniront un certificat médical de moins d'un an, avec la mention : **« apte à la course à pied en compétition ».**
2. **Dossards**
 - Les dossards sont distribués à chaque relais (1h avant chaque départ).
 - Chaque équipe engagée se verra affecter lors de son inscription un numéro d'ordre. Le dossard doit être épinglé sur le devant et gardé pendant toute la course. **A chaque relais, les dossards seront remis obligatoirement au juge d'arrivée.**

VIII. ASSURANCE

Elle est souscrite par les organisateurs pour leur responsabilité civile. **Tous autres accidents ou incidents ne seront pas assurés. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.**

IX. SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par les organisateurs : une société d'ambulances suivra la course.

X. RECOMPENSES

- Trophées et coupes à chaque équipe
- Un maillot souvenir à chaque coureurs

XI. RESULTATS

Les résultats généraux et par catégories seront donnés sur place. Ils paraîtront dans la presse locale et sur les sites internet :

- www.normandiecouseapied.com
- lesbouclesdesmarais.jimdo.com

XII. CONTROLE

Les organisateurs « Des Boucles des Marais » assureront le contrôle de l'épreuve.